



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/145

Environnement

Séance du 20 octobre 2025
Date de convocation : 14 octobre 2025
Membres en exercice : 33
23 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : **Renouvellement de la convention pour le traitement des eaux usées du hameau de Franquevaux situé sur la commune de Beauvoisin, entre la commune de Vauvert, la commune de Beauvoisin et les délégataires de service public des deux collectivités**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/145

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : La Commune de Vauvert a construit une station d'épuration au hameau de Gallician, d'une capacité nominale de traitement de 1 000 équivalents-habitants.

En contrepartie d'une participation financière à l'investissement et au fonctionnement de l'ouvrage, la commune de Vauvert a accepté de recevoir et de traiter les eaux en provenance du hameau de Franquevaux, situé sur la commune de Beauvoisin, à concurrence d'un flux de pollution maximal de 300 équivalents-habitants.

A la mise en service de la station d'épuration, une convention avait été signée, le 9 juillet 2002, entre la commune de Vauvert, le SIVOM Générac-Beauvoisin et les délégataires de service public de chacune des collectivités, précisant les modalités techniques et financières du traitement, par la station d'épuration de Gallician, des eaux usées provenant du hameau de Franquevaux.

Cette convention est arrivée à échéance. Il y a donc lieu d'établir une nouvelle convention permettant la continuité de la gestion du traitement des effluents du hameau de Franquevaux par la station d'épuration de Gallician et ce jusqu'au 31 mars 2030, date d'échéance du contrat d'affermage du service d'assainissement de la commune de Vauvert.

VU la convention signée le 9 mars 1999 entre la commune de Beauvoisin et la commune de Vauvert relative à la construction, l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration de Gallician ;

VU la convention signée le 9 juillet 2002 entre la commune de Vauvert, le SIVOM Générac-Beauvoisin et les délégataires de service public de chacune des collectivités, relative aux modalités techniques et financières du traitement, par la station d'épuration de Gallician, des eaux usées provenant du hameau de Franquevaux ;

VU la délibération du conseil municipal n°2025-068 du 30 septembre 2025 de la commune de Beauvoisin approuvant la signature du projet de renouvellement de la convention entre la commune de Vauvert, la commune de Beauvoisin et les délégataires de service public des deux collectivités, pour le traitement des eaux usées du hameau de Franquevaux ;

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention pour le traitement des eaux usées du hameau de Franquevaux, entre la commune de Vauvert, la commune de Beauvoisin et les délégataires de service public des deux collectivités.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Suite délibération n° 2025/10/145

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Benjamin ROUVIERE



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le



ID : 030-213003411-20251020-DE202510_0145-DE